

Le 7 juillet 2004

COMPTE RENDU CAP LOCALES CATEGORIE B DU 28/06/2004

Siégeaient pour la CGT: M.RABILLARD/V.BROUSSOUX/G.FRELIN/C.GANIL

A l'ordre du jour :

- Approbation PV de la CAP du 01/03/2004
- Etude du tableau des mutations internes
- Communications diverses

1. Approbation PV

Le PV du 01/03/2004 a été adopté à l'unanimité

2. MUTATIONS INTERNES

5 agents B ont demandé un changement d'affectation dans le département.

NOMS PRENOMS	POSTES ACTUELS	POSTES DEMANDES
ALBA Nicole	TG AER	PM/CEPL/depots services financiers
TOVENA Pierrette	TG COMPTABILITE	TP CAHORS
TIRTAINE Frédéric	SOUILLAC	TP/TG/PAIERIE +Luzech, Catus ...
KLENCK Alain	GOURDON	TP/TG/PAIERIE
MOREY Jocelyne	GOURDON	Tout postes sur CAHORS

**AUCUN MOUVEMENT PROPOSE ET AUCUNE ARRIVEE DE B
POUR LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2004 !**

Par contre, le T.P.G nous informe de sa décision de bloquer pour 2 ans toute personne ayant été nouvellement affectée ou mutée dans un poste, sauf « motif prioritaire »

Très vive réaction des élus C.G.T à l'énoncé de cette nouvelle information qui marque de nouveau un recul des droits des personnels du département .

Monsieur LEONARD nous indique qu'il ne demande pas notre approbation sur ce point et que c'est donc sa décision !! **BEL EXEMPLE DE DIALOGUE SOCIAL...**

Commentaires :

Les élus CGT se sont totalement insurgés contre cette « initiative » du TPG en dénonçant tous les arguments avancés par ce dernier .

Un coup il ne faut plus muter (comme dans le cas présent), une autre fois il le faut parce qu'on est promu par liste d'aptitude ou parce qu'on est chef de poste ... C'est du n'importe quoi pourvu qu'on remette en cause les droits des agents au nom du seul soi disant intérêt de l'administration !!!

En réalité, de nombreux agents vont se retrouver bloqués dans un poste qu'ils ne souhaitent pas, parfois loin de chez eux, pendant 2 ans !!

C'est totalement inadmissible !!

Il n'y a aucune prise en compte des difficultés humaines des agents (dont on sait parler par ailleurs gratuitement...):

- en cas d'éloignement de leur domicile
- en cas de situation familiale ou professionnelle difficile

....et la liste n'est pas exhaustive !

Certes, les « motifs prioritaires » seraient, paraît-il, étudiés ...

Mais, par qui ? Quand ? Comment ?

**C'est à la CAP d'en discuter et d'en juger et non lors d'un entretien à huis clos ,
lequel n'offre aucune garantie aux agents concernés ...**

**Monsieur LEONARD chercherait-il à favoriser une forme de « clientélisme » qui se
développera systématiquement en dehors du cadre et du rôle normal des CAP ? ?**

**S'il en est ainsi il est évident que la CGT et ses élus des personnels
ne pourront le cautionner ...**

4.Communications diverses

Question récurrente de le CGT : y a t il des départs à la retraite prévus prochainement ?

Réponse : rien de plus en catégorie B dans l'immédiat .

**LES CAP C'EST NECESSAIRE ...
DES ELUS CGT EN CAP ? C'EST INDISPENSABLE !!!
Leur travail depuis 3ans :**

☞ Contacter les agents concernés **INDIVIDUELLEMENT** avant et après les CAP.

☞ Préparer **COLLECTIVEMENT** la CAP : déclarations, motions, consultation des dossiers, faire respecter les droits des agents, propositions à faire y compris dans l'unité syndicale...